

**CONVENTION ENTRE ASSSOCIATIONS SPORTIVES**

Entre les soussignés

Président le l’Association Sportive du d’une part,

Président le l’Association Sportive du d’autre part.

Vu les règlements UNSS, il a été convenu ce qui suit :

Les élèves licenciés à l’Association Sportive du sont autorisés à suivre les entraînements de ……………………………….. organisés par l’A.S. .

Ils seront encadrés par , professeur EPS au .

Ces entraînements auront lieu le …………………………….. au sein du…………….. .

Le transport des élèves sur le lieu d’entraînement se fera de manière règlementaire (cf encadré ci-dessous) .

Ces élèves sont licenciés UNSS dans leur établissement, demeurant sous la responsabilité de leur Président de l’Association Sportive de Lycée.

Ils défendent les couleurs de leur établissement lors des compétitions UNSS.

L’enseignant responsable des entraînements tient le informé des déplacements et des compétitions (liste des élèves, lieux et horaires des rencontres).

Le ……………………………. devra être prévenu de l’annulation de certains entraînements (professeur en stage, congé maladie...) afin de prévenir les élèves.

**Cette convention est conclue pour une période d’un an**

Elle pourra être dénoncée ou modifiée par l’une ou l’autre des parties par simple courrier, ou reconduite tacitement.

Signature des parties Les Présidents des Associations Sportives

 …………………………

 Date et signature :

 *…………………………………*

 Date et signature :



